



TURQUIE

Consulat de Turquie
184, Boulevard Malesherbes
75017 Paris
Tel : 01 56 33 33 33
Fax : 01 42 27 58 18

LEGALISATION DE DOCUMENTS

Les étapes de la légalisation des documents dépendent de la nature de ceux-ci.

Les documents (actes d'état civil, actes notariés ...) sont généralement **dispensés de légalisation** par le consulat, à l'exception de ceux **sous seing privé ou sur en-tête de société**, sur lesquels une certification matérielle est apposée, ainsi que les documents délivrés par des **organismes publics**.

1) Préalablement à toute légalisation, ils devront être visés, soit par :

- **C.C.I.** (Chambre de Commerce et d'Industrie) dont dépend la société, pour tous les documents commerciaux ; attestation, lettre, certificat, ou tout autre document sur en-tête de la société exportatrice. A noter que la C.C.I. ne vise que des documents en **langue française ou anglaise**, pour toute autre langue, il est nécessaire de joindre une traduction libre (et non assermentée) qui ne sera pas visée, mais gardée par la C.C.I. Par ailleurs, la C.C.I.P. garde **1 copie** de chaque document. D'autre part, pour qu'un document sur en-tête de société soit visé, il faut que la **signature soit déposée** auprès de la C.C.I., ou que le signataire joigne une photocopie de sa carte d'identité, certifié conforme et signée par lui. **Nous nous chargeons des démarches auprès des Chambres de Commerce de Paris, Nanterre et Versailles.**
- **Ministères** qui délivrent des certificats de conformité des produits, (Nom du signataire et cachet de l'organisme obligatoire).

2) Après cette première étape, et selon leur nature, ils devront être visés par :

- **M.A.E.** (Ministère des Affaires Etrangères) pour tous les documents délivrés par **un organisme public**.
- **Consulat** pour l'ensemble des documents.
-

Documents requis par le Consulat pour une exportation.

Attention à la répartition géographique des Consulats (voir liste ci après).

- **Aucun document spécifique n'est requis par le Consulat.**

Le Consulat garde **1 copie** de chaque document, après légalisation à la C.C.I. ou au M.A.E..

A noter, que seuls les originaux sont généralement légalisés, si vous avez besoin de copie visée, il est impératif de nous l'indiquer précisément, seules les copies originales et préalablement visées par les organismes mentionnés ci-dessus, peuvent être légalisées, (pas de photocopie).

Attention, les copies visées ne sont pas gratuites, et le Consulat (ainsi que les autres organismes précités) percevra également des frais consulaires pour celles-ci.

Délai de légalisation par le Consulat (entre le jour du dépôt et du retrait) : 1 à 2 jours (dans certains cas, ils peuvent être obtenus le jour même)

Frais Consulaires (payables au dépôt du dossier et non remboursables) : 15 € par document*.

* Ne pas confondre « document » et « dossier », un dossier est composé de (x) documents (attestation, facture, certificat...).

Autres frais de légalisation (C.C.I., M.A.E.), à télécharger.

<http://www.dsachs.fr>

Spécialisés dans les démarches de légalisations depuis plus de 25 ans, nous pouvons nous charger de vos dossiers.



DEPARTEMENTS CONCERNES PAR LES CONSULATS DE TURQUIE

CONSULAT DE PARIS	LYON	MARSEILLE	STRASBOURG
02 - AISNE	01 - AIN	04 - BASSES ALPES	25 - DOUBS
08 - ARDENNES	03 - ALLIER	05 - HAUTES ALPES	52 - HAUTE MARNE
10 - AUBE	07 - ARDECHE	06 - ALPES MARITIMES	54 - MEURTHE &
	MOSELLE		
14 - CALVADOS	15 - CANTAL	09 - ARIEGE	55 - MEUSE
18 - CHER	21 - COTE D'OR	11 - AUDE	57 - MOSELLE
22 - COTE DU NORD	23 - CREUSE	12 - AVEYRON	67 - BAS RHIN
27 - EURE	26 - DROME	13 - BOUCHE DU RHONE	68 - HAUT RHIN
28 - EURE ET LOIRE	38 - ISERE	16 - CHARENTE	70 - HAUTE SAONE
29 - FINISTERE	39 - JURAS	17 - CHAR. MARITIME	88 - VOSGES
35 - ILLE & VILAINE	42 - LOIRE	19 - CORREZE	90 - BELFORT
36 - INDRE	43 - HAUTE LOIRE	24 - DORDOGNE	
37 - INDRE ET LOIRE	63 - PUY DE DOME	30 - GARD	
41 - LOIR & CHER	69 - RHONE	31 - HAUTE GARONNE	
44 - LOIRE ATLANTIQUE	71 - SAONE & LOIRE	32 - GERS	
45 - LOIRET	73 - SAVOIE	33 - GIRONDE	
49 - MAINE & LOIRE	74 - HAUTE SAVOIE	34 - HERAULT	
50 - MANCHE		40 - LANDES	
51 - MARNE		46 - LOT	
53 - MAYENNE		47 - LOT & GARONNE	
56 - MORBIHAN		48 - LOZERE	
58 - NIEVRE		64 - PYRENEES ATLANT	
59 - NORD		65 - HAUTES PYRENEES	
60 - OISE		66 - PYRENEES ORIENTALES	
61 - ORNE		81 - TARN	
62 - PAS DE CALAIS		82 - TARN & GARONNE	
72 - SARTHE		83 - VAR	
75 - SEINE		84 - VAUCLUSE	
76 - SEINE MARITIME		85 - VENDEE	
77 - SEINE & MARNE		87 - HAUTE VIENNE	
78 - YVELINES		2A - CORSE DU SUD	
79 - 2 SEVRES		2B - HAUTE CORSE	
80 - SOMME			
86 - VIENNE			
91 - ESSONNE			
92 - HAUTS DE SEINE			
93 - SEINE ST DENIS			
94 - VAL DE MARNE			
95 - VAL D'OISE			

www.dsachs.fr/

D. SACHS – Visas – Légalisations – Traductions

Spécialisés dans les démarches de légalisations depuis plus de 25 ans, nous pouvons nous charger de vos dossiers.



DEMANDE DE MISSION à L'ATTENTION DE D. SACHS
POUR L'OBTENTION DE LEGALISATION(S)

A renvoyer avec la totalité des documents à :

D. Sachs – 169 bd Voltaire – B.P. N° 49
92603 ASNIERES Cedex
Tel : 01 40 86 53 00 / 01 Fax : 01 40 86 53 02

Nom et prénom de la personne à contacter :	
Société :	
Adresse de facturation :	

Tel :	
Tel mobile :	
Fax :	
E-mail :	

Pays de destination (si plusieurs pays, remplir un bon de commande par destination) :	
---	--

Nature des documents :	
Facture N° et montant	
Certificat d'origine N°	
Attestation (s) nature :	
Certificat (s) nature :	
Autres (descriptif)	

En règle générale, seuls les originaux sont légalisés, si (dans le cadre d'un crédit documentaire) vous avez besoin de copies légalisées, nous l'indiquer précisément. Attention, les frais consulaires pour les copies légalisées sont généralement identiques à ceux des originaux (voir fiche pays).

Nature et nombre de copies à légaliser :	
--	--

Modalité de retour du (des) document (s) :	
Adresse de retour (si différente de celle de facturation)	

Commentaires :	
----------------	--

Je, soussigné(e), demande à l'entreprise D. SACHS d'effectuer pour mon compte les démarches ci-dessus mentionnées. Je m'engage à régler à réception la facture comprenant ; honoraires + TVA (19,6%) et frais avancés. Je déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente.

Date, signature, et cachet de la société.

www.dsachs.fr